



État au 01.01.2024

Informations du Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe concernant le service militaire des dentistes en chirurgie maxillo-faciale

Le Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (cen comp MMC) garantit et coordonne la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC) en médecine militaire et de catastrophe. L'objectif est de rendre ces formations attractives et utiles par rapport aux formations civiles et de les faire reconnaître par le monde professionnel civil.

Recrutement

Au cours du processus de recrutement, votre aptitude au service militaire sera évaluée et une décision sera prise quant à votre affectation dans l'armée. La convocation au recrutement est envoyée sous la forme d'un ordre de marche par le canton de résidence. Le recrutement dure au maximum trois jours (inclus les nuitées) et a lieu au plus tôt douze mois et au plus tard trois mois avant le début de l'école de recrues (ER). Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de 24 ans.

Remarque

Faites une demande auprès de l'officier de recrutement pour effectuer l'école de recrue en été (ER départ 2) en tant que soldat sanitaire ou soldat d'hôpital. Cela vous permettra une planification optimale de vos études et de votre service militaire.

École de recrues (avec école de sous-officiers en médecine militaire intégrée)

Carrière réglementaire, ER départ n° 2 (semaine de calendrier 27)

Vous effectuez en été votre école de recrues de 12 semaines au total (avec l'école de sous-officiers en médecine militaire intégrée, ESO méd mil). Cette ER ne peut pas être divisée. Si vous avez été convoqué pour une ER départ n° 1 régulière de 18 semaines et que vous envisagez de faire des études de médecine dentaire, faites une demande de réaffectation dans la carrière réglementaire de dent avec le départ de l'ER n° 2.

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, serez préparé aux situations d'urgence et aux accidents, entraînerez votre résilience et apprendrez à diriger (admission au module de certification de l'Association suisse pour la formation des cadres ASFC). Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématisée du patient traumatisé (PHTLS®) et pour la réanimation de base et le défibrillateur externe automatisé Basic Life Support et Automated external defibrillation (BLS-AED-SRC).

Obtenir une place d'étude avec test d'aptitudes pour les études de médecine

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS), nécessaire dans certaines hautes écoles, a lieu la semaine de calendrier 27. Vous aurez un congé personnel pour passer le test. En règle générale, vous recevrez le résultat du bureau responsable dans la semaine 32.

- Si vous réussissez le test d'aptitude, vous effectuez les 12 semaines d'école de recrues et pourrez ensuite commencer vos études en semaine 38.
- Si vous échouez au test d'aptitude et n'obtenez pas de place d'étude, vous effectuerez le reste de votre ER en tant que soldat d'hôpital ou soldat sanitaire (18 semaines au total).

Obtenir une place d'étude sans test d'aptitudes pour les études de médecine

Vous effectuerez les 12 semaines de l'ER (avec l'école de sous-officiers méd mil intégrée).

Reconnaissance

- Certificats:
 - PHTLS®
 - BLS-AED-SRC
 - Admission à la certification du module ASFC

Remarque

- L'école de recrues (avec l'école de sous-officiers de médecine militaire intégrée) doit idéalement être accomplie avant le début des études.
- Une politique de congés spéciale est en vigueur lors de la semaine 38, afin que vous puissiez assister au début des cours à l'université.
- Vous ne serez pas convoqué pendant vos études (période entre l'ER et l'école d'officiers méd mil).
- Vous effectuerez le reste de votre ER même après l'âge de 25 ans (18 semaines au total) dans l'éventualité où vous échouez au cours de la formation militaire de cadre pour devenir officier, à l'examen fédéral ou en cas d'arrêt des études de médecine dentaire.

ER départ n° 1 (semaine de calendrier 3)

Le début de l'ER n° 1 n'est pas favorable parce qu'il n'est pas idéalement combinable avec les études universitaires.

Si vous êtes convoqué pour cette ER et que vous avez l'intention d'effectuer des études de médecine dentaire, faites une demande de déplacement de service pour la carrière régulière ER départ n° 2.

Si vous effectuez déjà l'ER n° 1 et prévoyez des études de médecine dentaire, faites une demande de libération anticipée après 12 semaines afin que vous puissiez être convoqué plus tard pour la partie ESO méd mil (6 semaines) de l'ER n° 2.

École d'officiers en médecine militaire

Vous allez être formés à la fonction d'officier à l'école d'officiers en médecine militaire (EO méd mil) et promu au grade de lieutenant à la fin de cette école. L'instruction militaire spécifique pour les dentistes a lieu en automne (semaine 36-43) et elle dure 8 semaines.

Les contenus d'apprentissage sont en basés en première ligne sur la médecine d'urgence et de catastrophe. En sus, l'instruction spécialisée des dent chir maxillo-faciale comprend, entre autres, le traitement de diverses fractures et des infections, des études de cas et un court stage dans un hôpital universitaire (Bâle).

En outre, divers certificats peuvent être obtenus, notamment, le Prehospital Trauma Life Support (PHTLS®).

Reconnaissance

- Certificat:
 - PHTLS®

Remarque

L'ÉO méd mil ne peut être effectué qu'après le début des études de Master. Vous aurez à ce stade les connaissances préalables nécessaires pour assimiler la matière enseignée et réussir les cours civils.

Service pratique et instruction technique spécialisée en chirurgie maxillo-faciale

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral de médecine dentaire. Une demande de fractionnement peut être effectuée au besoin.

L'instruction technique spécialisée en chirurgie maxillo-faciale (instr tech spéc) pour la fonction de dent chir maxillo-faciale dure 12 semaines et s'effectue après le service pratique¹.

Le S prat et l'instr tech spéc se déroulent au sein d'une clinique spécialisée civile (à Bâle) et sous commandement militaire (c.à.d. en caserne: entrée en service, logement, subsistance en partie, qualifications et licenciement, etc).

L'accent est mis sur la formation pratique des urgences dentaires et en chirurgie maxillo-faciale selon les normes civiles actuelles. L'objectif est d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour être engagé avec succès dans la fonction militaire particulière de dent chir maxillo-faciale.

Reconnaissance

Le service pratique est reconnu pour le titre de spécialiste FMH suivant:

- Chirurgie orale et maxillo-faciale (maximum 3 mois)

Cours de répétition

Vous effectuez des cours de répétition (CR) chaque année selon votre convocation reçue (en général de 19 à 26 jours). Les dent chir maxillo-faciale peuvent accomplir leurs cours de répétition, sous commandement militaire, au sein de cliniques spécialisées civiles.

Formation continue

Le cours de spécialistes pour méd dent a lieu tous les deux ans et sert à la formation technique continue. Pendant ce cours, les dent chir maxillo-faciale rafraîchissent principalement leurs connaissances spécialisées en chirurgie maxillo-faciale.

Le cen comp MMC propose certains cours civils adaptés et attribués selon le grade et la fonction au sein de l'armée.

¹ Sans supplément de solde

Aperçu du service militaire pour les médecins dentistes

Jours de service	Période																																																
École de recrues (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="12">ER (avec ESO méd mil intégrée)</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ER (avec ESO méd mil intégrée)												82																								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																						
ER (avec ESO méd mil intégrée)																																																	
Pas de convocation militaire	Avant le début des études ou entre la première et la deuxième année d'étude.																																																
École d'officiers médecine militaire (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="8">EO méd mil</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	EO méd mil								54																																
1	2	3	4	5	6	7	8																																										
EO méd mil																																																	
Service pratique et instruction technique spécialisée (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="12">S prat</td></tr><tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td colspan="12">Instr tech spéc chir maxillo-faciale</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S prat												13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Instr tech spéc chir maxillo-faciale												82
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																						
S prat																																																	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24																																						
Instr tech spéc chir maxillo-faciale																																																	
Service d'instruction des formations (en semaines) <table><tr><td>CC</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td colspan="4">CR annuel</td></tr></table>	CC	1	2	3	CR annuel				238																																								
CC	1	2	3																																														
CR annuel																																																	
Cours Cen comp MMC	Formations centralisées à l'hôpital universitaire de Bâle 164 jours obligatoires. Accomplissement dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral.																																																
C spéc méd dent (3 j.)	Durant la phase de perfectionnement ou de formation continue civile.																																																
	Tous les 2 ans.																																																
Total = 538 jours																																																	
(si nécessaire 50 jours supplémentaires en tant que spécialiste) = max. 588 jours																																																	

Contacts

Base logistique de l'armée – Affaires sanitaires
 Centre de compétence pour la médecine militaire et de catastrophe
 Téléphone: 058 464 27 60
 Courriel: info-mkm.lba@vtg.admin.ch
 Internet: www.mkm-mmc.ch



Incorporation, convocation, changement d'incorporation et avancement

Commandement de l'Instruction
 Personnel de l'armée
 Téléphone: 058 468 32 26
 Courriel: Personnel de l'armée
 Internet: www.armee.ch/pers-a



Planification S prat

Commandement Écoles hôpital 41
 Caserne, 1510 Moudon
 Téléphone: 058 466 03 00
 Courriel: spits41.lvblog@vtg.admin.ch



Autres liens

Recrutement

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/rekrutierung.html

Organisation ER et études

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/armee-et-les-etudes.html

Informations générales concernant le service militaire

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire.html

École d'officiers médecine militaire 41

<https://www.vtg.admin.ch/fr/groupement-de-la-Defense/organisation/kdo-ausb/foaplog/ehop41.html>

Études de médecine / test d'aptitudes

www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine/test-daptitudes

Affaires sanitaires

<https://www.vtg.admin.ch/fr/groupement-de-la-Defense/organisation/bla/affaires-sanitaires.html>

La sécurité est aussi une affaire de femmes

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html

Recueil systématique

[Loi sur l'armée, LAAM \(RS 510.10\)](#)

[Ordonnance sur les obligations militaires, OMi \(RS 521.21\)](#)